



PLAN DIRECTEUR
PARC LES SALINES

SEPTEMBRE 2020
PROJET 8611802

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. MISE EN CONTEXTE.....	3
2. OBJECTIFS.....	5
3. VISION ET APPROCHE.....	7
4. PROGRAMMATION.....	12
4.1 ZONE RÉCRÉATIVE	15
4.2 ZONE BOISÉE.....	29
ANNEXE	
ANNEXE A	
CARTE DES SENTIERS.....	35
ANNEXE B	
PLAN CONCEPT - ZONE RÉCRÉATIVE (SUD)	37
ANNEXE C	
PLAN DIRECTEUR - PARC LES SALINES	39

INTRODUCTION

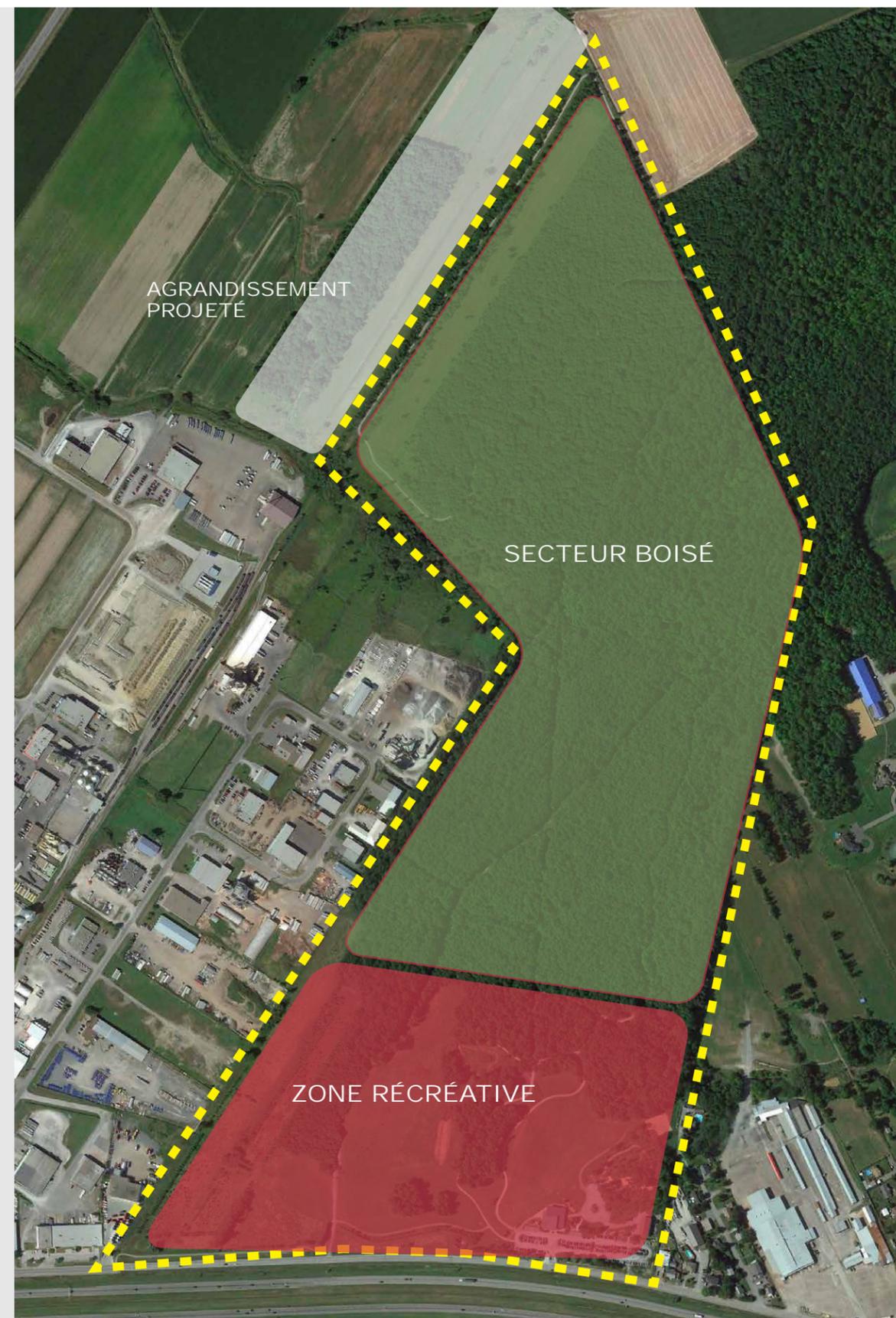
BC2 a été mandaté par la Ville de Saint-Hyacinthe pour développer un plan concept d'aménagement pour le parc Les Salines. Cette base de plein air, située le long de l'autoroute Jean-Lesage, occupe environ 105 hectares et est boisée sur plus de 60 % de sa superficie.

Le présent document intègre une analyse du site identifiant les enjeux et les potentiels du parc. Les principaux objectifs ont ensuite été identifiés pour bien définir la vision et l'approche préconisée dans l'élaboration du concept. La programmation présente, de manière détaillée, chaque élément du concept qui, dans son ensemble, répondra aux objectifs et orientations développés par la municipalité.

1. MISE EN CONTEXTE

En raison de l'augmentation de l'achalandage au parc Les Salines, la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite revoir l'aménagement des diverses installations récréatives et sportives afin de répondre aux besoins actuels et futurs des usagers. En effet, la popularité des activités en plein air a pour effet d'engorger, toutes saisons confondues, les installations du parc. De plus, depuis quelques années il est possible d'observer des changements au niveau de l'âge et des activités des usagers, ce qui nécessite une adaptation par rapport à l'offre d'activités dans le parc. La pratique libre de loisirs et

de sports est une tendance qui tend à croître de manière générale pour les citoyens, et conséquemment observable dans le parc. Malheureusement, la demande, étant trop grande pour ces types d'activités, le parc Les Salines ne parvient plus à répondre adéquatement à cette demande des citoyens, institutions scolaires et organismes du milieu. En 2018, la Ville a entrepris une démarche de consultation citoyenne, permettant d'identifier les besoins des utilisateurs du parc pour ainsi définir une vision pour le parc. Un diagnostic a ensuite été établi pour émettre des constats sur l'état des lieux, la qualité des équipements, les enjeux et les besoins des utilisateurs.



2. OBJECTIFS

Voici les objectifs déterminés par la Ville :

- Répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du parc Les Salines;
- Améliorer l'expérience des usagers selon les principes d'aménagement durable et d'accessibilité universelle;
- Améliorer la qualité des expériences des usagers en minimisant les conflits d'usage et les pointes d'achalandage;
- Prévoir des espaces pour recevoir des groupes organisés;
- Développer l'aspect récréatif et sportif du boisé tout en valorisant les composantes naturelles du parc;

3. VISION ET APPROCHE

Relativement aux objectifs développés précédemment et en s'appuyant sur l'observation des lieux et de leur occupation, la vision du parc Les Salines se caractérise par les principes d'aménagement primordiaux, énumérés aux pages suivantes.



Améliorer l'expérience des usagers dans le parc en toutes saisons :

- Aménager une surface centrale qui sera glacée pour le patinage libre, connexe à l'espace récréatif;
- Glacer les sentiers piétonniers dans la zones récréative, reliés à la surface centrale;
- Conserver un espace gazonné pour le jeu libre et la butte à glisser;

Adapter et améliorer les installations récréatives et sportives offertes par le parc :

- Aménager une zone récréative (aires de jeux, jeux d'eau et espace pique-nique) de destination;
- Démanteler les terrains de volley-ball et convertir l'espace en zone d'escalade libre pour tous;
- Implanter une placette d'interprétation et d'animation en lien avec la nature, dans le milieu boisé;
- Améliorer les installations pour le vélo de montagne dans le milieu boisé;
- Implanter un parcours d'entraînement en plein air en bordure des sentiers multifonctionnels.



Maximiser le confort, la sécurité et l'accessibilité des usagers lors de leur visite dans le parc :

- Aménager des espaces qui tiennent compte des principes d'accessibilité universelle;
- Prévoir des sentiers piétonniers dans l'espace récréatif permettant de relier les différentes aires d'activités;
- Créer une zone tampon entre l'aire récréative et la terrasse;
- Implanter un stationnement à vélo sécuritaire et intégrer la station de réparation de vélo;
- Aménager un stationnement secondaire éclairé pour répondre aux besoins;
- Implanter un bloc sanitaire près du stationnement secondaire et un abri permanent;
- Implanter du mobilier et une signalétique afin de faciliter les déplacements et la pratique de diverses activités dans le milieu boisé.



Répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée :

- Prévoir des espaces pique-nique de groupe pouvant accueillir au maximum 30 personnes dans la zone récréative;
- Définir divers espaces pour la socialisation près des aires de jeux et jeux d'eau;
- Aménager une terrasse à l'arrière du chalet permettant la socialisation dans un environnement animé;
- Développer une zone accessible aux chiens (sentier et circuit d'entraînement);
- Définir un espace naturel qui favorisera la détente et la socialisation qui sera complémentaire aux autres composantes du parc.



Bonifier l'ambiance générale du parc :

- Prévoir des écrans végétaux opaques entre la zone récréative et les terrains privés;
- Développer un éclairage d'ambiance dans la zone récréative



4. PROGRAMMATION

4. PROGRAMMATION

Le parc Les Salines se divise en deux grandes zones : la zone récréative et le secteur boisé. Ces deux secteurs sont complémentaires et possèdent chacun une multitude d'activités récréatives et sportives diversifiées.

La zone récréative se compose majoritairement d'installations pour les jeux libres de toutes sortes et pour tous les âges, les sorties en familles, la détente et la socialisation.

Le secteur boisé quant à lui abrite de nombreux sentiers aménagés pour la randonnée pédestre, le cross-country, le vélo de montagne, la raquette et le ski de fond.

Agrandissement projeté - zone boisée et sentier multifonctionnel (étude environnementale nécessaire)

Secteur potentiel pour la raquette en hiver

Zone boisée et sentiers, actuelle

Zone plein air et entrainement canin, projetée

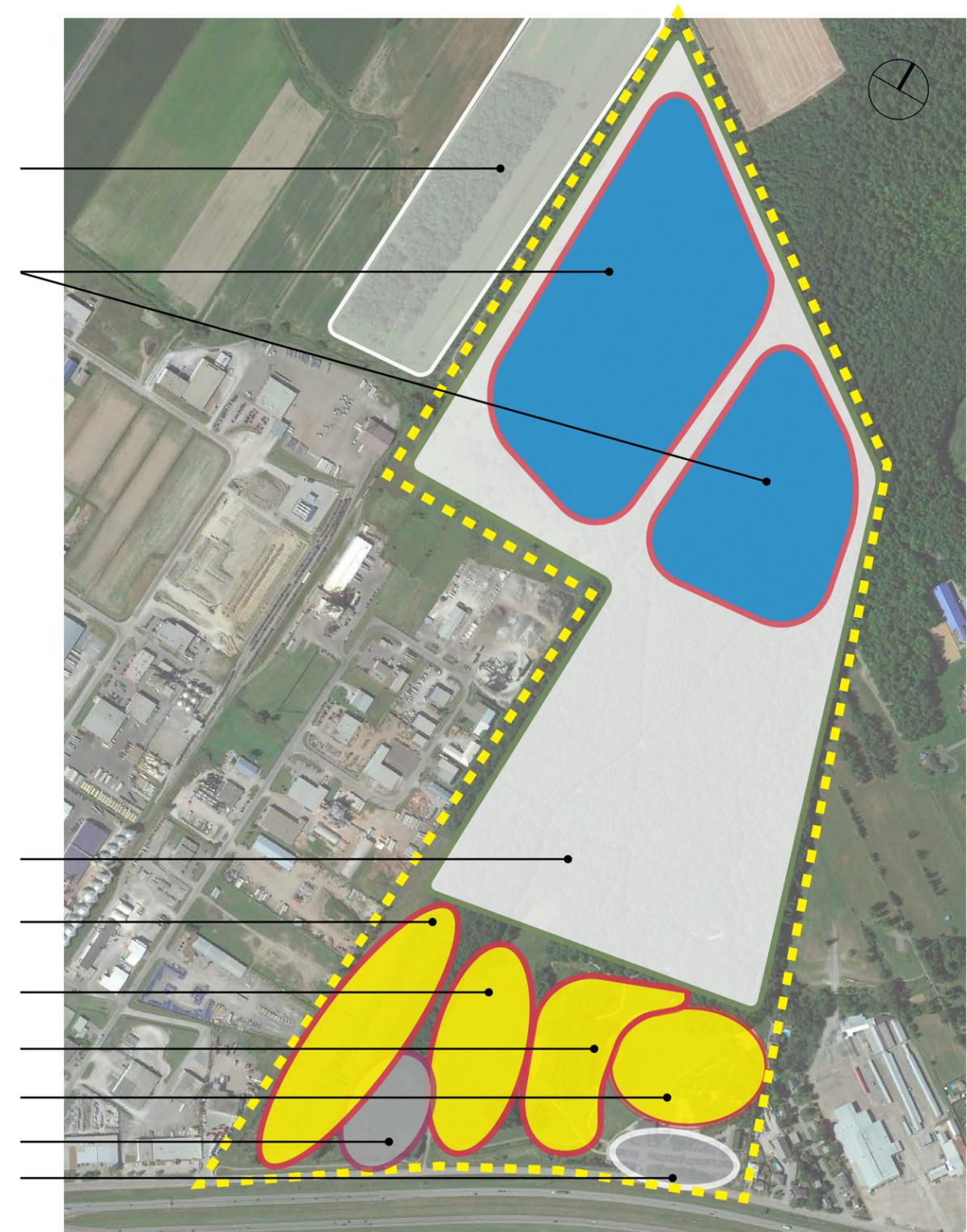
Zone de détente sud-ouest «étang», projetée

Zone de glisse, actuelle à conserver

Zone récréative, actuelle et projetée

Stationnement, projeté

Stationnement sud-est, actuel à conserver



4.1.1 AIRES DE JEUX

4.1.2 GLISSOIRES (OPTION A ET B)

4.1.3 AIRE DE JEUX D'EAU

4.1.4 ZONE D'ESCALADE (BLOCS)

4.1.5 SENTIER PIÉTONNIER

4.1.6 ZONE DE SOCIALISATION
(TERRASSE)

4.1.7 ESPACE PIQUE-NIQUE
(GROUPE ET FAMILLE)

4.1.8 PATINOIRE - ESPACE CENTRAL

4.1.9 STATIONNEMENT À VÉLO

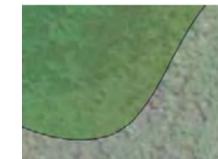
4.1.10 STATIONNEMENT
SECONDAIRE POUR VÉHICULE (P2)

4.1.11 BLOC SANITAIRE

4.1.12 AIRE NATURELLE DE REPOS
ET DE SOCIALISATION

4.2.5 AIRE D'INTERPRÉTATION DE
LA FAUNE ET DE LA FLORE

FORÊT EXISTANTE À
CONSERVER



ÉCRAN VÉGÉTAL
PROJETÉ



4.1 ZONE RÉCRÉATIVE



4.1.1 AIRES DE JEUX

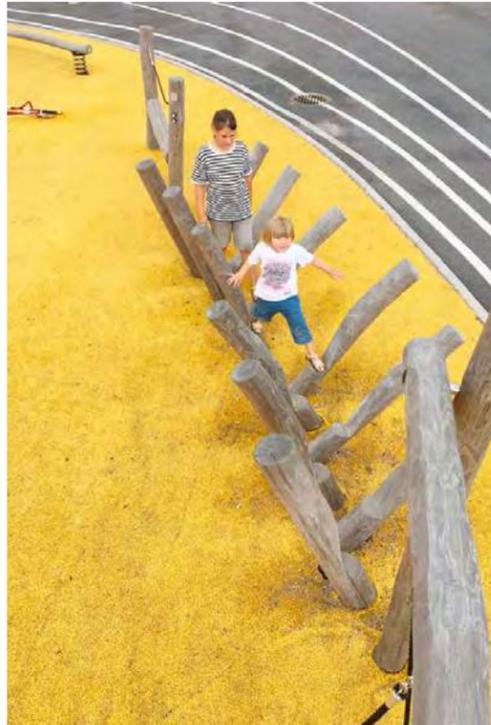
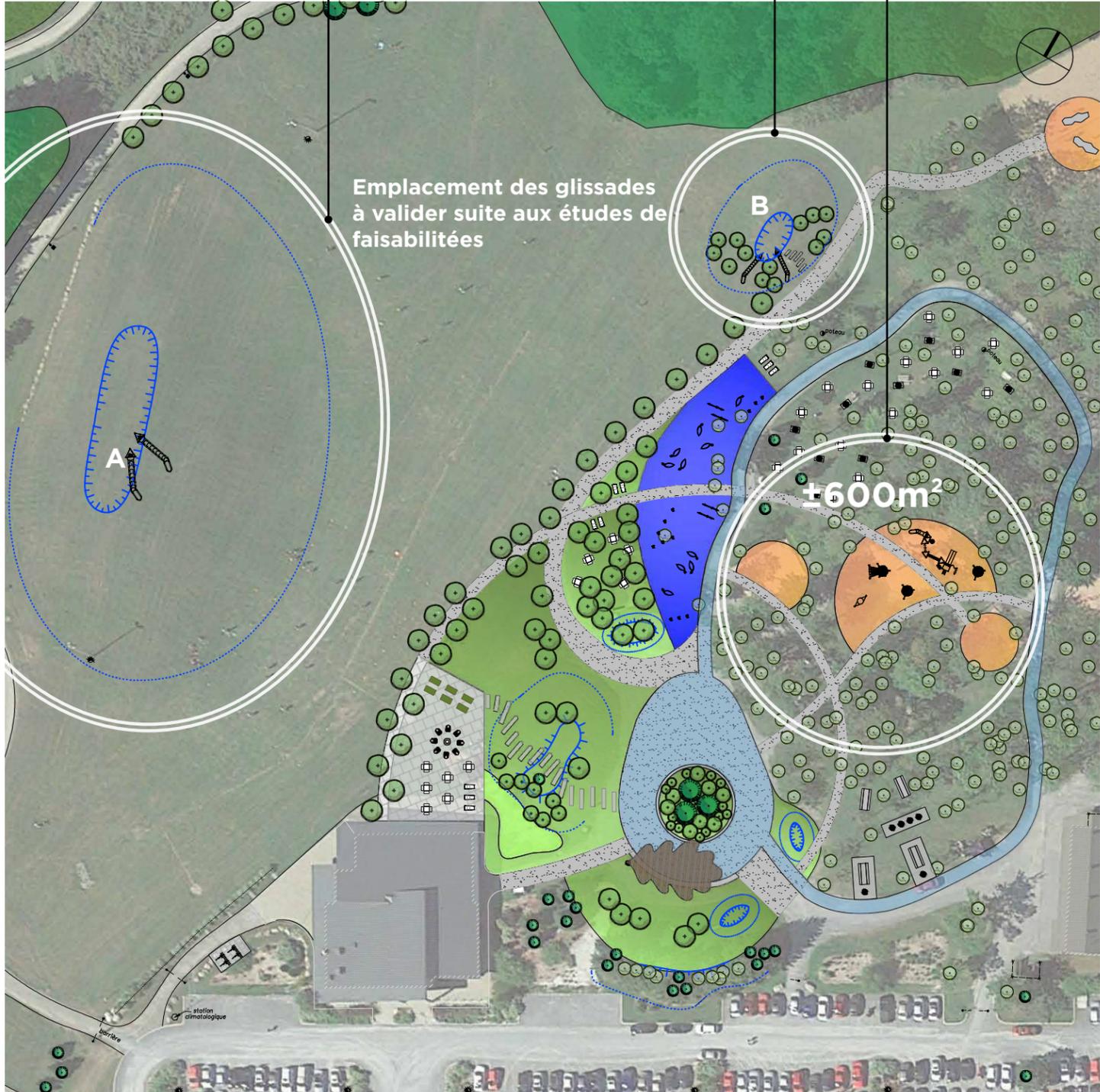
Les aires de jeux, situées dans un secteur plus feuillu de la zone récréative sud, sont facilement accessibles par les nombreux sentiers piétons aménagés. Les structures de jeux qui y sont implantées s'inspirent de l'hébertisme et du plein air grâce aux matériaux qui rappellent les éléments de la nature (bois, roches). La surface de ces diverses zones de jeux est le caoutchouc pour assurer la durabilité et l'inclusivité des espaces.

4.1.2 GLISSOIRES (OPTION A ET B)

Deux grandes glissoires sont implantées, pour l'option A, sur la grande butte face à la rue Martineau. Elles sont autoportantes, permettant ainsi de bénéficier de la topographie actuelle du site et de la mettre en valeur durant la saison estivale. Aussi, l'aménagement autour de ces glissoires sera simple et naturel, dans le but de respecter la réalité du parc. Une étude de faisabilité sera cependant développée pour assurer l'implantation de ses glissoires sur la fondation isolante de la butte. S'il est impossible de les positionner à cet endroit, les glissoires seront implantées plus près des aires de jeux (option B), sur une butte plus petite prévue à cet effet, avec un aménagement paysagé plus élaboré.

4.1 ZONE RÉCRÉATIVE (SUD)

AIRE DE JEUX (4.1.1) ET ZONE DE GLISSADES (4.1.2)



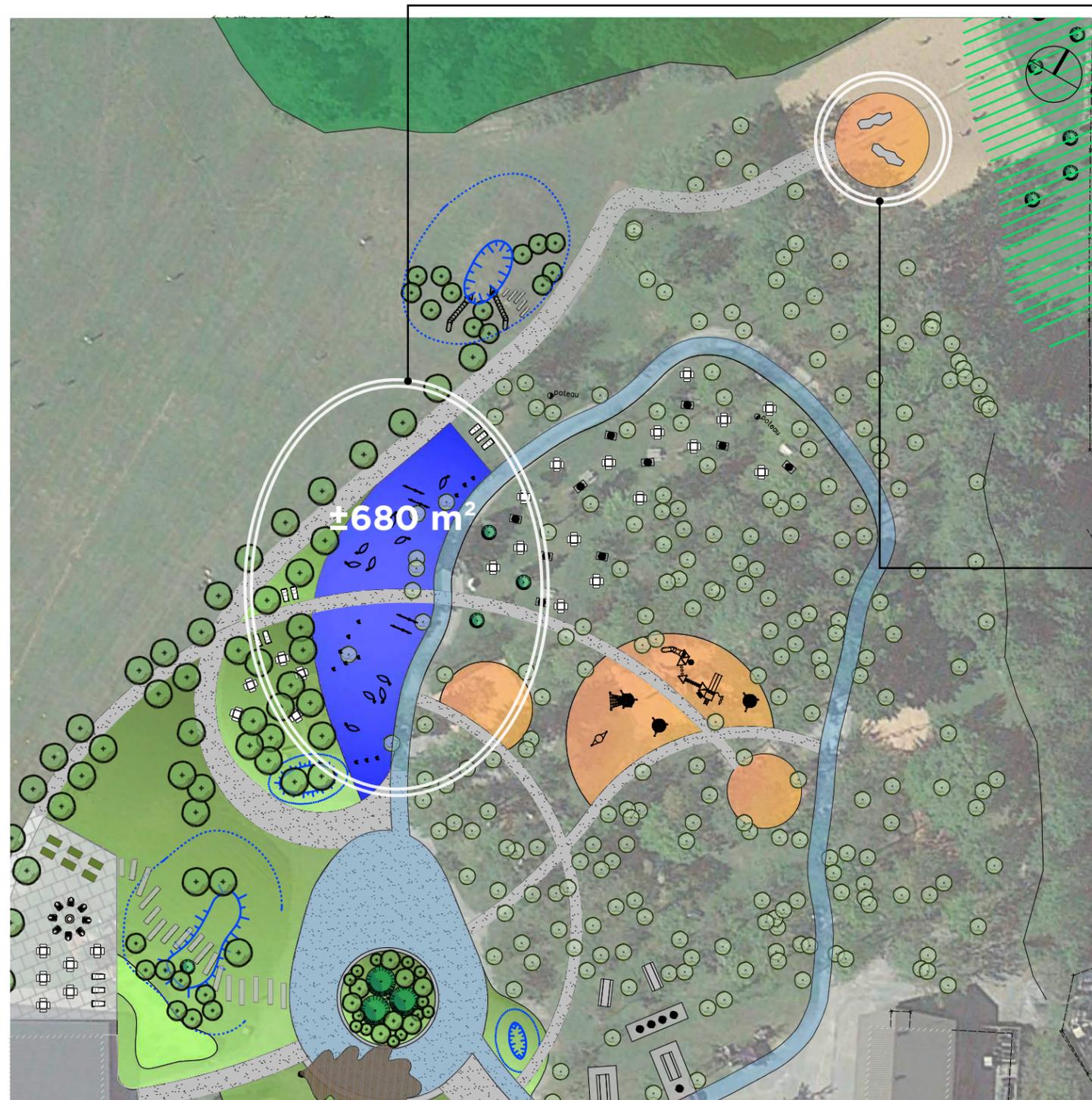
4.1.3 AIRE DE JEUX D'EAU

L'espace attribué aux jeux d'eau assure la proximité avec le chalet principal et les aires de jeux. Une aire de socialisation et surveillance est prévue en bordure de la zone grâce aux éléments de mobilier implanté. La surface cette zone de jeux d'eau sera en béton, pouvant accueillir minimalement 75 personnes à la fois. Le concept prévoit également une zone d'éclaboussure permettant aux individus de tous âges de s'y rafraîchir, en plus d'un aménagement qui s'inspire des éléments de la nature, par les matériaux et les formes des différents matériaux.

4.1.4 ZONE D'ESCALADE

Ce secteur du parc, situé à l'extrémité nord de la zone récréative est simplement constitué de deux blocs d'escalade, pour une clientèle de tous âges et de tous niveaux. De plus, une haie « naturelle » à faible entretien crée une barrière visuelle avec le terrain voisin.

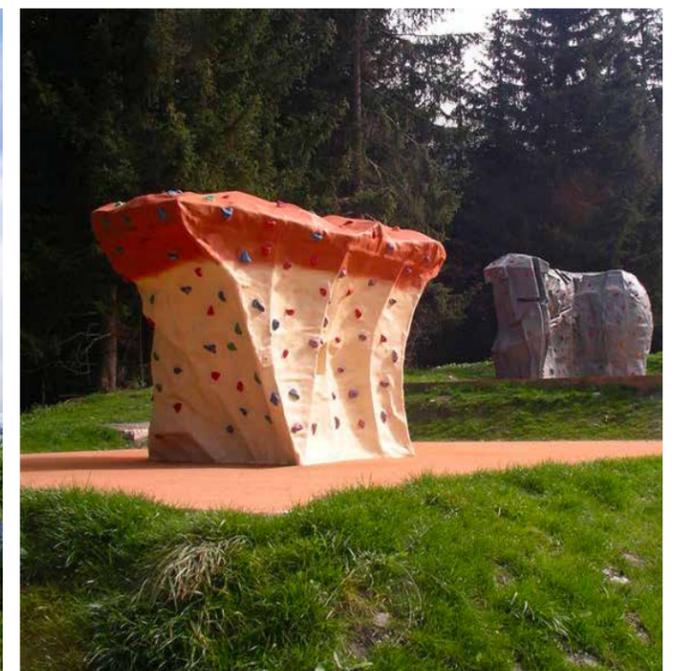
4.1 ZONE RÉCRÉATIVE (SUD)



AIRE DE JEUX D'EAU (4.1.3)



ZONE DE D'ESCALADE (4.1.4)



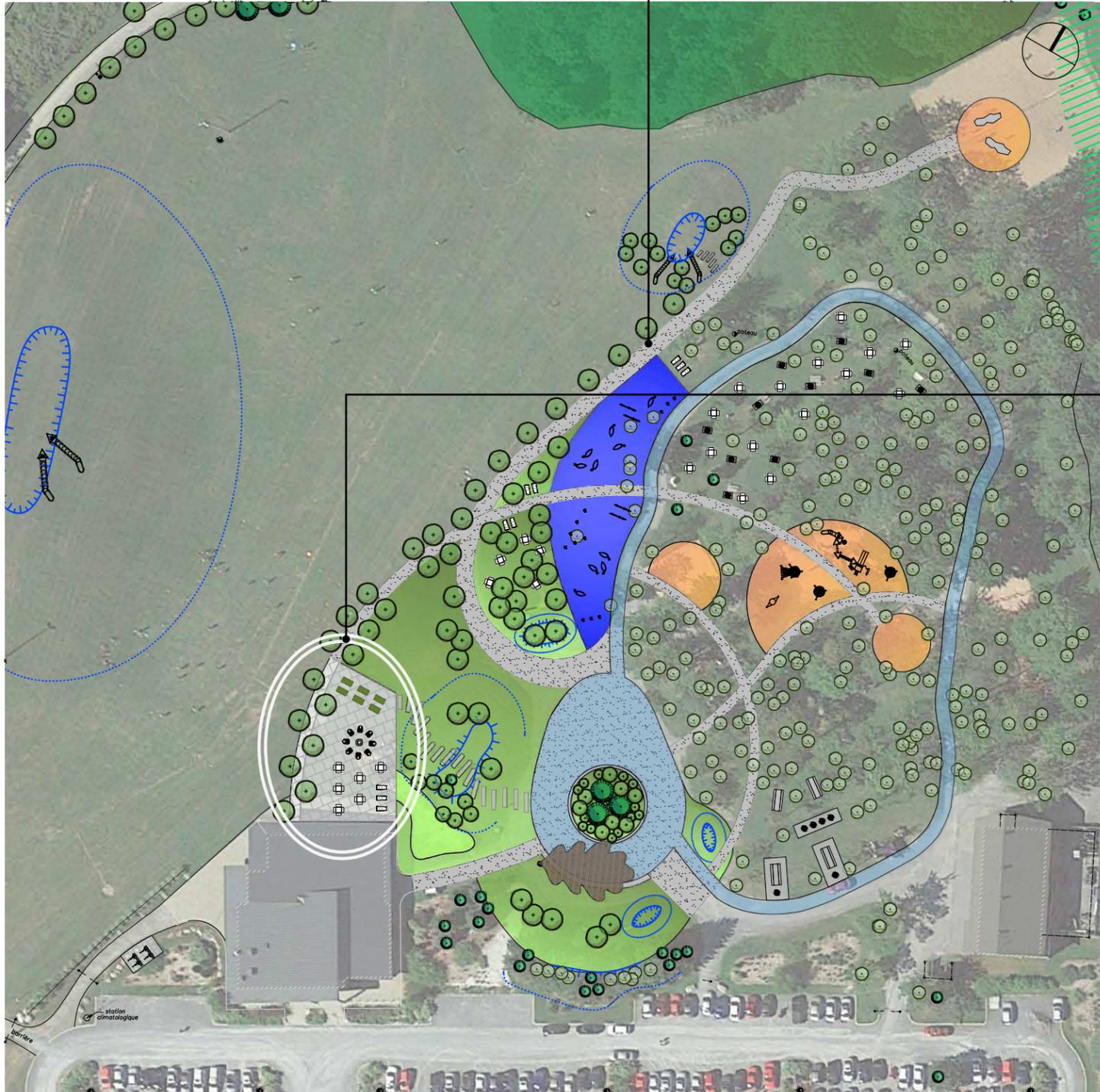
4.1.5 SENTIER PIÉTONNIER

Ce sentier permet de circuler entre les divers espaces aménagés de la zone récréative sud, en y assurant une accessibilité pour tous. Aussi, ce sentier en boucle de 250 mètres sera glacé en hiver permettant l'agrandissement de la surface de glace l'hiver. Des éléments lumineux décoratifs ponctuent le sentier pour assurer la continuité de l'ambiance lumineuse du parc dans le parcours, en toutes saisons.

4.1.6 ZONE DE SOCIALISATION (ESPACE TERRASSE)

Cet espace localisé à l'arrière du chalet est un lieu ayant un grand potentiel d'achalandage en raison de sa localisation stratégique, de son mobilier permettant la libre appropriation de l'espace, de son ambiance chaleureuse grâce au foyer et de l'éclairage d'ambiance, la possibilité d'y pratiquer de l'agriculture urbaine, en plus d'assurer des points de vue remarquables sur le parc.

4.1 ZONE RÉCRÉATIVE (SUD)



SENTIER PIÉTONNIER (4.1.5)



ZONE DE SOCIALISATION (ESPACE TERRASSE) (4.1.6)



4.1.7 ESPACE PIQUE-NIQUE (DE GROUPE ET POUR FAMILLE)

L'aire de pique-nique de groupe ou de grandes familles accueille minimalement 30 personnes. Elle est composée de quatre grandes tables et de barbecues. Elle est située au sud des aires de jeux. L'aire de pique-nique pour famille, composée de 15 tables et de 10 barbecues, est située à droite de la zone de jeux d'eau et au nord des aires de jeux.

4.1.8 PATINOIRE (SURFACE GLACÉE)

En été, cet espace en gravier permet la pratique d'une multitude d'activités de groupe. En hiver, celui-ci est entièrement glacé pour du patinage libre. Une pergola en forme de feuille de chêne (à l'image du logo du parc) assure une zone ombragée lors des journées chaudes, en plus d'être éclairée pour les activités en soirée. Un banc muret en bordure de la patinoire et du massif central a également été pensé pour répondre à la polyvalence du lieu et pour les petits rassemblements.

4.1.9 STATIONNEMENT À VÉLO

L'abri pour vélo, adapté au contexte naturel du site, permet aux usagers de garer cadenasser leur vélo dans un endroit sécuritaire et à l'abri des intempéries.

4.1.10 STATIONNEMENT SECONDAIRE POUR VÉHICULES (P2)

Ce stationnement en poussière de pierre peut accueillir 200 véhicules et 2 autobus scolaires. Sa localisation stratégique assure un accès direct aux sentiers, à l'aire de détente (lac artificiel) et à l'aire d'entraînement canin. Pour des raisons de sécurité, la cohabitation cycliste-automobiliste a été considérée ainsi que l'implantation de lampadaires.

4.1.11 BLOC SANITAIRE

Positionné près du stationnement P2, il est facilement accessible pour les utilisateurs des sentiers, de l'aire de détente et de l'aire d'entraînement canin. Ce bloc sanitaire est composé d'une toilette à accès universel, un urinoir, une table à langer, un espace de rangement, une buvette extérieure (humain et chien), en plus d'être éclairé.

4.1 ZONE RÉCRÉATIVE (SUD ET SUD-OUEST)



STATIONNEMENT À VÉLO (4.1.9)



STATIONNEMENT SECONDAIRE POUR VEHICULES (P2) (4.1.10)



BLOC SANITAIRE (4.1.11)



4.1.12 AIRE NATURELLE DE REPOS ET DE SOCIALISATION

Cette zone favorise la détente et la socialisation dans un milieu naturel. Un lac y est aménagé ainsi qu'une terrasse en bois permettant la contemplation et l'immersion. Du mobilier adapté aux usages proposés est également implanté sur cette terrasse, en bordure du lac. De plus, un sentier polyvalent est aménagé autour du lac pour les promenades d'ambiance. Suite à la construction du lac, les déblais de ce dernier seront utilisés pour la réalisation de buttes sur le site.

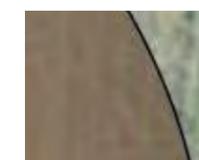
LAC



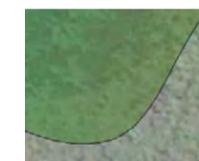
ZONE GRAMINÉE,
PRÉ FLEURI



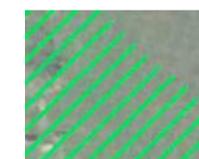
TERRASSE EN BOIS,
ESPACE DE DÉTENTE
AVEC MOBILIER



FORÊT EXISTANTE À
CONSERVER



ÉCRAN VÉGÉTAL
PROJETÉ



4.1 ZONE DE DÉTENTE (SUD OUEST)



4.2.1 PLEIN AIR CANIN

Cet espace est prévu pour accueillir les usagers accompagnés de leur chien dans un environnement sécuritaire, arborisé, clôturé et à proximité du stationnement P2. Des modules pour les entraînements canins y sont installés dans la partie la plus au sud et des sentiers aménagés en boucle (une boucle de 1 km et une seconde de 775 m) seront damés en hiver.

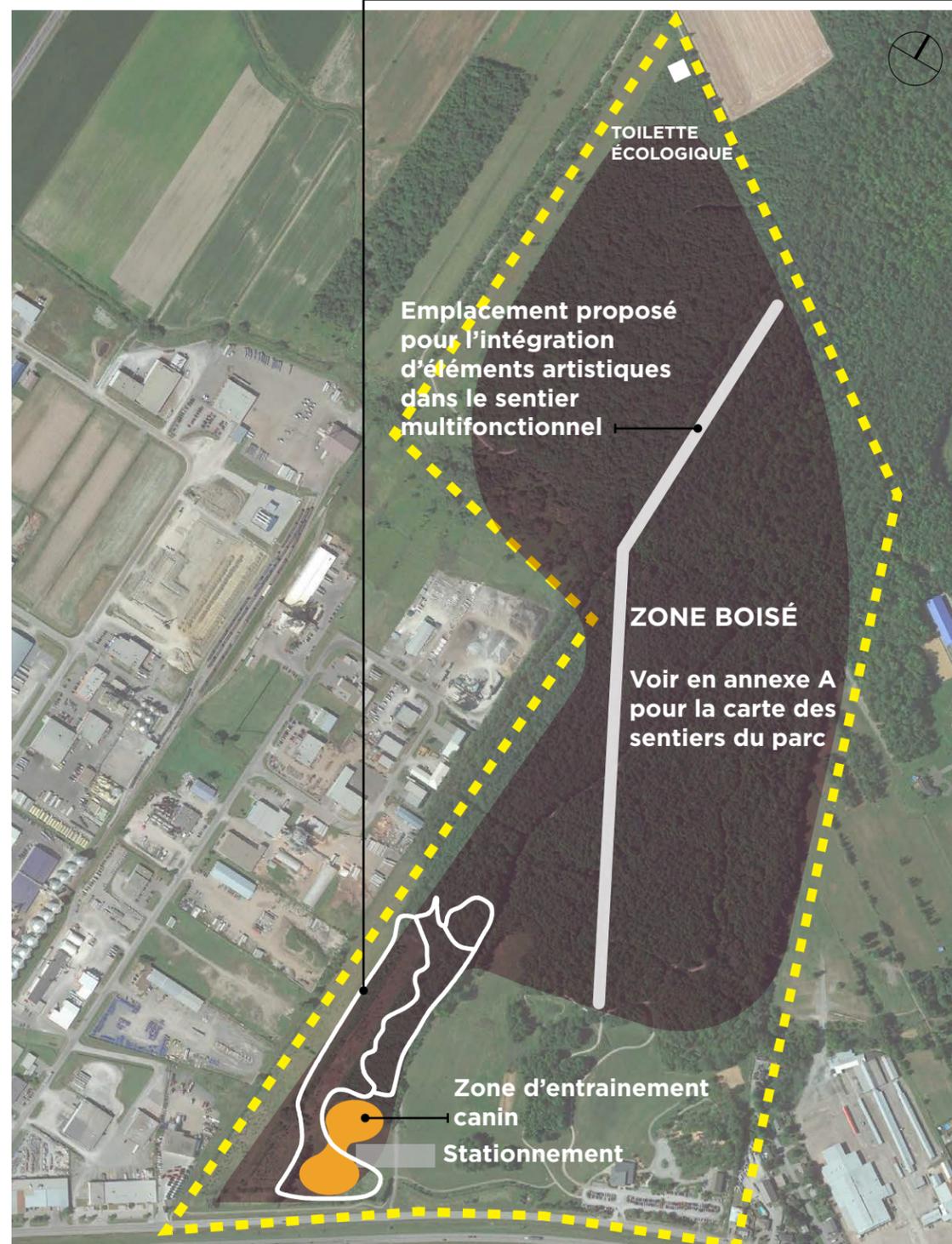
4.2.2 SENTIER MULTIFONCTIONNEL

Le sentier multifonctionnel est bonifié grâce à l'ajout d'éléments de signalétique directionnelle adaptés aux différents usages ainsi que du mobilier répondant au besoin des usagers. Une toilette sèche est également implantée à l'extrémité nord du sentier afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs. La mise à niveau du sentier de marche respecte les règles de conception durable de la Fédération québécoise de la marche.

*** LES SENTIERS**

Pour les sentiers actuels, voir l'annexe A de la carte des sentiers et le rapport sur les sentiers et des recommandations de réaménagement (BC2, 2020).

4.2 ZONE BOISÉE (NORD)



PLEIN AIR CANIN (4.2.1)



SENTIER MULTIFONCTIONNEL (INTÉGRATION D'ÉLÉMENTS ARTISTIQUES) (4.2.2)



4.2.3 SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE

Les sentiers réservés au vélo de montagne sont aménagés en respectant les règles de conception durable proposées par la Fédération québécoise des sports cyclistes en collaboration avec l'Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne au Québec.

Des travaux d'entretien et de renforcement du sentier de vélo de montagne doivent être réalisés : remplissage en gravier et de pierres plates. Aussi, des modules pourraient être ajoutés à proximité des sentiers et l'ajout de pavage pour les zones plus difficiles d'accès.

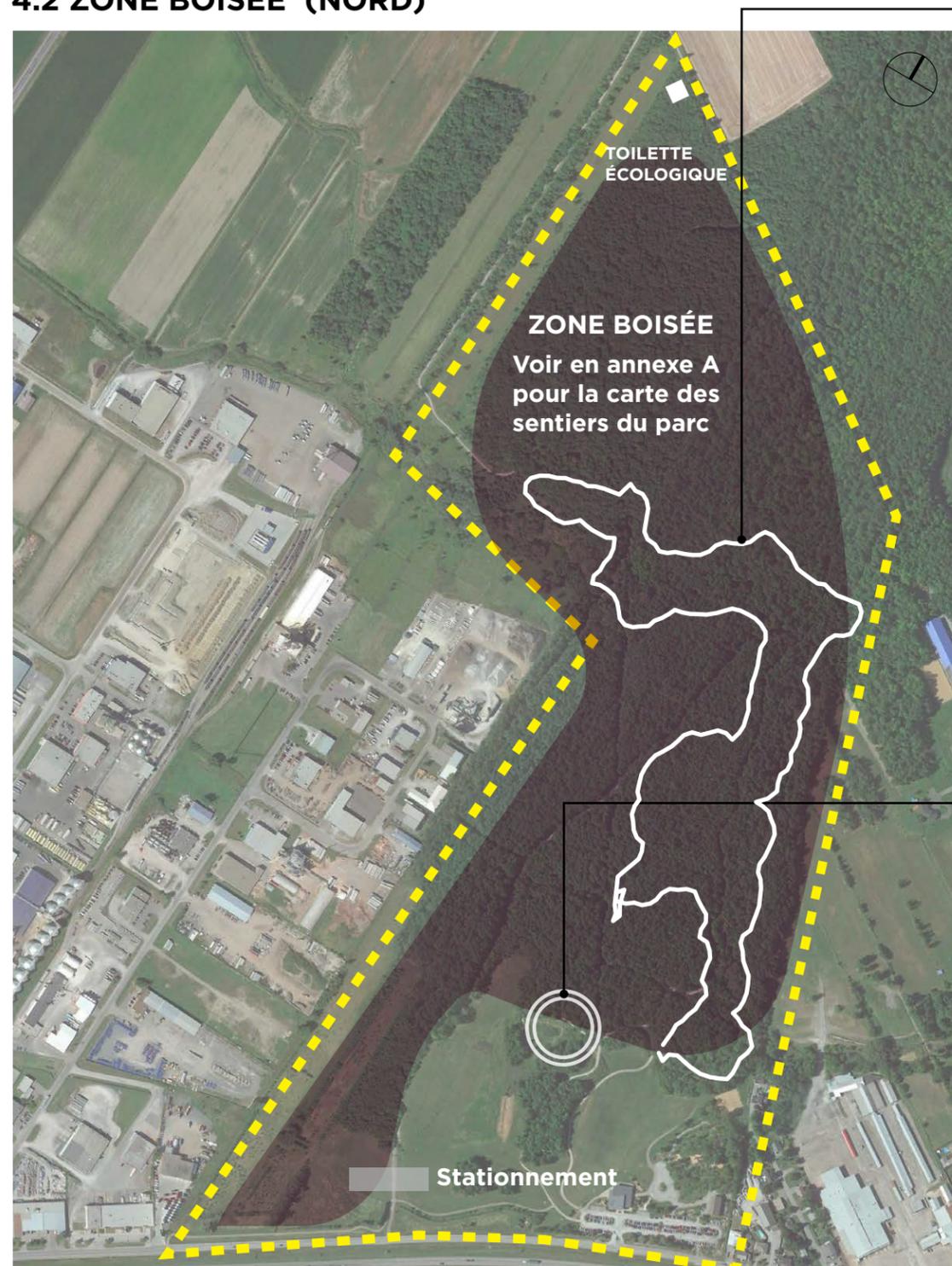
4.2.4 AIRE D'INTERPRÉTATION DE LA FAUNE ET LA FLORE

Cette petite placette permet l'animation d'activités de groupe dans un milieu où le contact avec la nature est direct. Cet espace invite les randonneurs à profiter du lieu et à vivre la nature grâce à un espace minimaliste en harmonie avec son environnement. Un grand banc en rond y est implanté pour assurer la polyvalence du lieu.

*** LES SENTIERS**

Pour les sentiers actuels, voir l'annexe A de la carte des sentiers et le rapport sur les sentiers et des recommandations de réaménagement (BC2, 2020).

4.2 ZONE BOISÉE (NORD)



SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE (4.2.3)



AIRE D'INTERPRÉTATION DE LA FAUNE ET LA FLORE (4.2.5)



4.2.5 MOBILIER

Les sentiers de la zone boisée seront ponctués d'éléments de mobilier tels que des bancs et des poubelles pour permettre aux usagers de pratiquer diverses activités dans un environnement confortable et adapté à tous. Une famille de mobilier (banc, signalétique, poubelle, table) doit être sélectionnée, avec des matériaux de couleurs similaires, pour donner une image uniforme dans l'ensemble du parc.

4.2.6 SIGNALÉTIQUE

Les éléments de signalétiques, localisés aux endroits stratégiques dans la zone boisée, indiqueront efficacement les informations relatives aux divers sentiers : directions, localisation, longueur, distances, accessibilité, usages, passages de piste cyclables aux intersections, par exemple des panneaux présentant l'ensemble des sentiers du parc doivent être mis à jour (voir l'annexe A) et intégré dans l'ensemble du parc aux lieux les plus adaptés, avec l'indications : vous êtes ici!

MOBILIER (4.2.5) ZONE BOISÉE - NORD



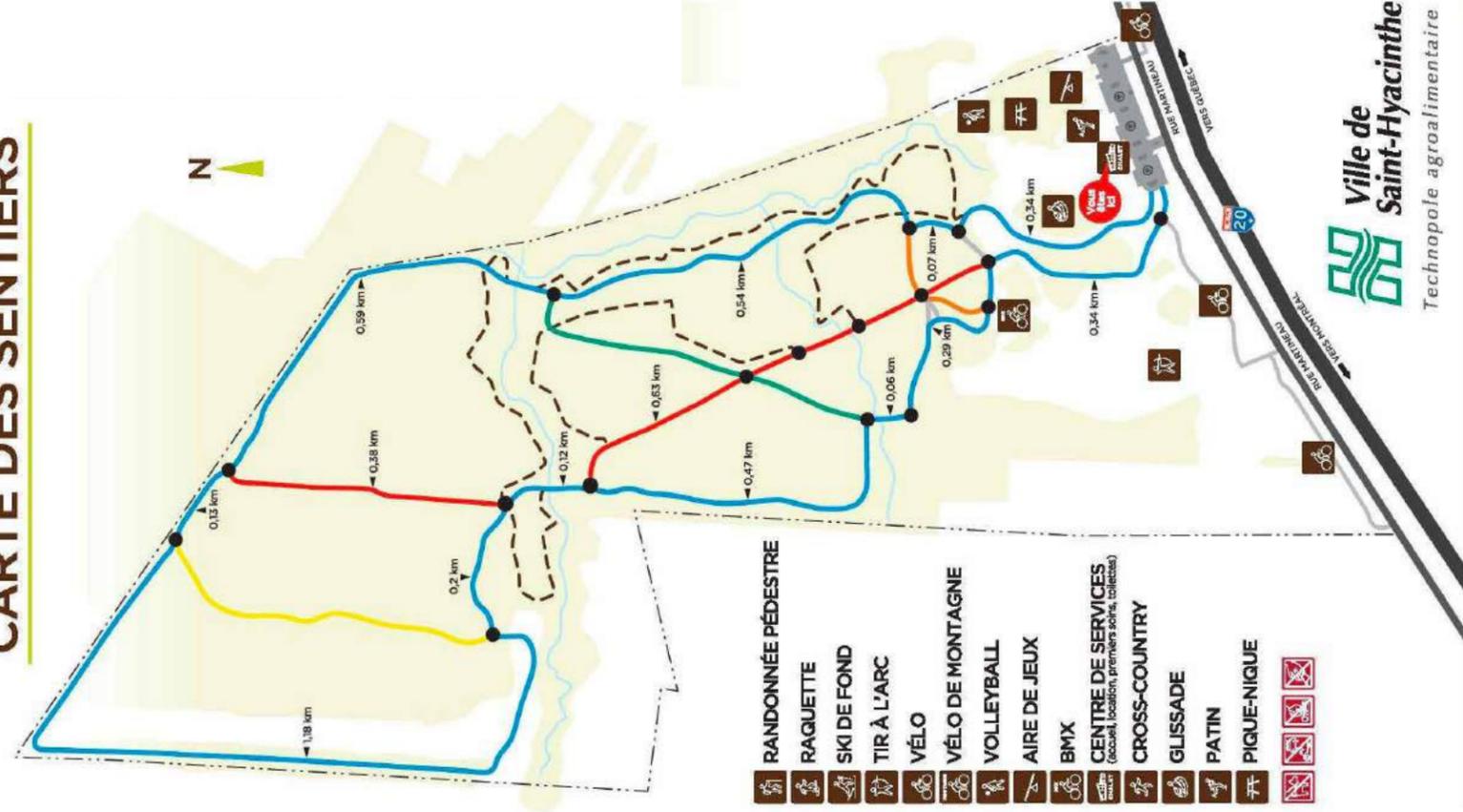
SIGNALÉTIQUE (4.2.6) ZONE BOISÉE - NORD



ANNEXE A : CARTE DES SENTIERS

PARC LES SALINES

CARTE DES SENTIERS



LÉGENDE		
SENTIER	TRONÇON	ALLER-RETOUR
SENTIER 1	0,2 km	1 km
SENTIER 2	0,49 km	2,1 km
SENTIER 3	0,48 km	3,6 km
SENTIER 4	4,2 km	4,2 km
SENTIER 5	1,01 km	3 km
SENTIER 6	2,57 km	2,57 km

Pour une meilleure cohabitation, respectez le sens des départs.

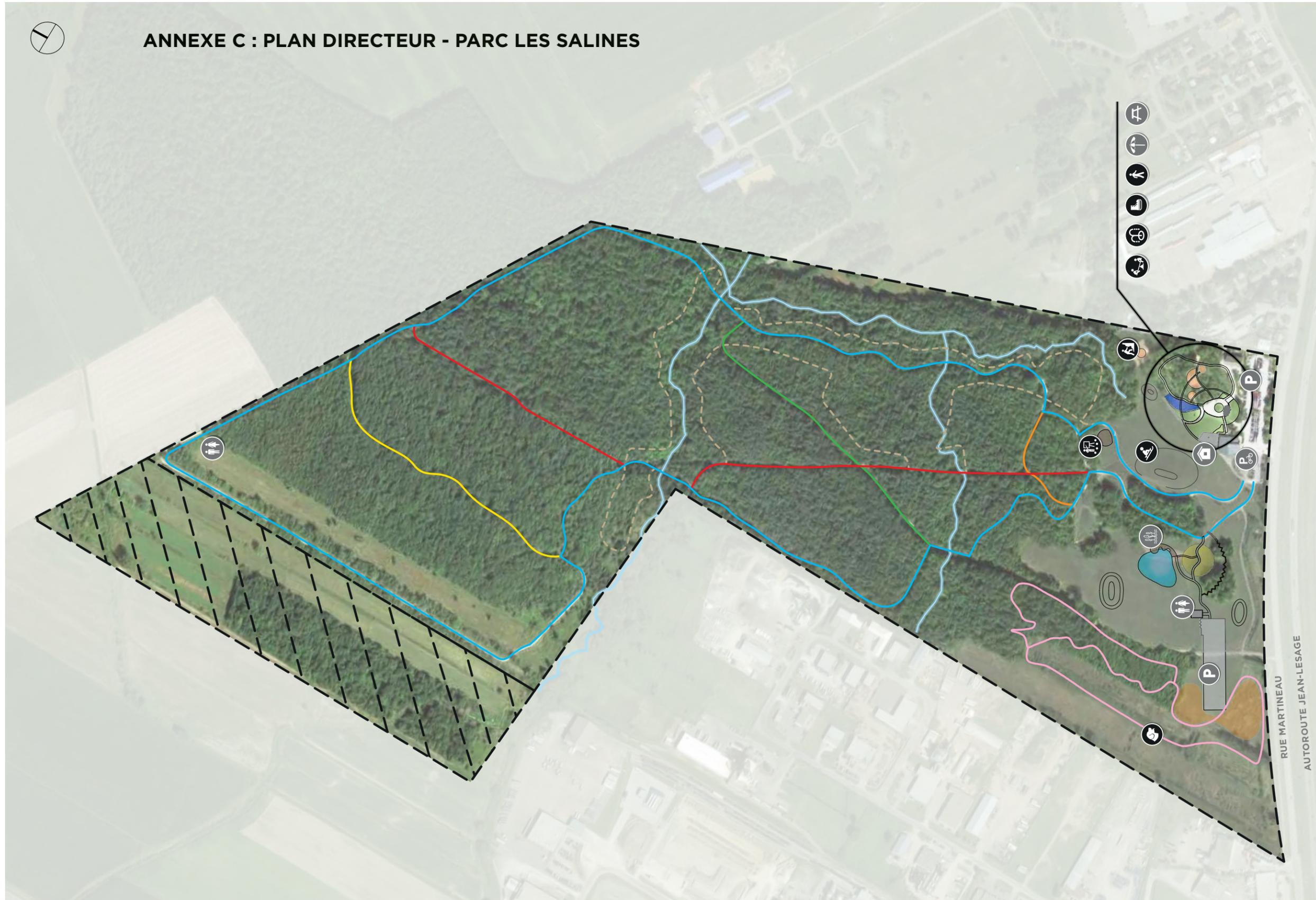
URGENCE : 911
PATROUILLE : 450 702-5082

ANNEXE B : PLAN CONCEPT - ZONE RÉCRÉATIVE (SUD)





ANNEXE C : PLAN DIRECTEUR - PARC LES SALINES



SENTIERS EXISTANTS	
SENTIER 1	
SENTIER 2	
SENTIER 3	
SENTIER 4	
SENTIER 5	
SENTIER 6	

	LIMITE DU PARC
	AGRANDISSEMENT PROJETÉ
	COURS D'EAU
	SENTIER CANIN
	ZONE D'ENTRAÎNEMENT CANIN
	STATIONNEMENT
	STATIONNEMENT À VÉLO
	TOILETTE
	ESPACE PIQUE-NIQUE
	ZONE DE SOCIALISATION (TERRASSE)
	AIRE NATURELLE DE REPOS ET DE SOCIALISATION
	CHALET
	GLISSADE HIVERNALE
	AIRE D'INTERPRÉTATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE
	BLOC D'ESCALADE
	AIRE DE JEUX
	JEUX D'EAU
	PATINOIRE
	SENTIER PIÉTONNIER

MONTREAL

85, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 300
MONTREAL (QUEBEC) H2Y 3V4
514 507 3600

QUEBEC

622, RUE SAINT-JOSEPH E. BUREAU 300
QUEBEC (QUEBEC) G1K 3B9
418 914 1508

SHAWINIGAN

5582, BOULEVARD DES HÊTRES
SHAWINIGAN (QUEBEC) G9N 4W1
1 866 380 0513

MAGOG

790, RUE PRINCIPALE O.
MAGOG (QUEBEC) J1X 2B3
1 819 570 2184

BC2

URBANISME
DESIGN URBAIN
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
ENVIRONNEMENT
STRATÉGIE



GROUPE **BC2**.COM